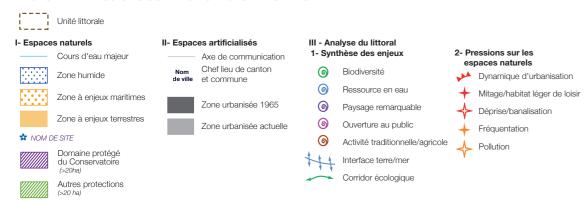


ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS



Côte des havres

Contexte

La Côte des havres s'étend le long de la côte ouest de la Manche, depuis le Cap de Carteret jusqu'à la Pointe du Roc à Granville. Elle concerne une bande d'une largeur moyenne de 5 km à l'intérieur des terres. Cette unité est particulièrement longue et ces 90 km de rivages se caractérisent par la succession de petites zones urbaines, de vastes massifs dunaires et d'estuaires abrités appelés « havres ».

De forts enjeux d'interface terre-mer

Les principaux enjeux écologiques et paysagers de cette unité littorale concernent les havres, les massifs dunaires et les zones humides arrière-littorales. Ces espaces sont souvent connectés entre eux et constituent un réseau d'espaces naturels cohérent et fonctionnel.

Les havres de la Manche sont des formes littorales uniques en France liés à des dynamiques hydro-sédimentaires particulières. En aval de petits bassins versants de fleuve côtiers, ces estuaires sont façonnés par un marnage important et une dynamique littorale très active. Les flèches sableuses abritent des marais maritimes d'une grande richesse biologique.

Le réseau des havres présente un intérêt majeur pour la conservation de l'avifaune. Ces milieux sont également associés à des habitats marins fondamentaux pour la préservation de la biocénose marine en particulier les herbiers de zostères. La forte production primaire de ces milieux en fait des espaces essentiels pour le maintien de la biodiversité littorale.

En amont des milieux marins et de l'estran, des dunes et des zones humides se sont formées, et participent à la complémentarité et à la complexité des ensembles écologiques. Ces milieux naturels forment des zones refuges pour des espèces dont la préservation est jugée nécessaire (amphibiens, avifaune, flore).

De plus, ces espaces composent de vastes ensembles paysagers encore authentiques.

Des pressions d'usages agricoles au nord et urbaines au sud

L'agriculture est une activité prédominante de la Côte des havres. Les surfaces pâturées ont tendance à diminuer au profit des labours. L'agriculture littorale de la Côte des havres est principalement tournée vers le maraîchage et l'élevage. Les terres sableuses sont utilisées pour les cultures maraîchères qui bordent généralement les massifs dunaires encore sauvages. certaines pratiques très intensives sont peu propices à la préservation de la biodiversité.

La production d'agneaux de prés-salés se pratique sur la quasitotalité des havres. La pression d'élevage doit être maitrisée, car sur ces sols fragiles, le surpâturage peut impacter la richesse biologique des herbus.

Le maintien de la qualité de l'eau est un enjeu important dans les havres et tout le long de ce littoral où l'activité conchylicole est très développée. Celle-ci concerne l'estran mais nécessite aussi des installations à terre qui se construisent en marge des zones sensibles.

Sur certains secteurs, le phénomène de cabanisation impacte lourdement la qualité des écosystèmes et des paysages. Toutefois, les mesures réglementaires et l'intervention foncière du Conservatoire semblent contenir et préserver progressivement l'essentiel des espaces naturels littoraux les plus sensibles. L'urbanisation est également une source de pression modérée mais réelle. Il existe notamment une artificialisation du front de mer liée au développement touristique (création de campings, golf, aérodrome, ports de plaisance...).

Concernant les aléas naturels, on constate une succession de côtes en érosion et de côtes en engraissement. Quant à la submersion marine, elle concerne une grande partie du littoral, incluant par endroit des zones urbaines.

Partenariats – une diversité de protections ponctuelles à articuler

Les sites d'intervention du Conservatoire sont couverts par des zones de préemption créées au titre des espaces naturels sensibles (ENS) du Département. Le Syndicat mixte des espaces littoraux (SYMEL) de la Manche en est le gestionnaire.

On peut noter la présence de la Réserve naturelle de Mathon, gérée par le CPIE du Cotentin sur la commune de Lessay. Le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin est également un partenaire actif, notamment dans le secteur du Havre de Lessay. Le Conseil départemental de la Manche développe également dans certains secteurs (Pirou, Saint-Georges-de-la-rivière, Barneville-Carterêt) sa politique de protection des espaces naturels sensibles.

Orientations stratégiques – des interventions tournées en priorité vers la protection des havres

Les havres et les milieux associés (massifs dunaires et zones humides) constituent l'essentiel des espaces à enjeux écologiques et paysagers de cette côte. Il est nécessaire de moduler les activités agricoles pour qu'elles soient compatibles avec les enjeux de préservation et adaptées aux sensibilités des espaces naturels (périodes de pâturage, chargement, etc.). Il existe des enjeux de maintien des pratiques pastorales extensives. Plusieurs secteurs subissent également des dégradations liées au développement de secteurs d'habitats légers de loisirs. Le maintien du caractère préservé de la côte ouest de la Manche passe par la persévérance de l'action du Conservatoire.

L'établissement intervient déjà sur une grande partie de ces espaces, sur la partie terrestre. L'attribution ou l'affectation du domaine public maritime des havres permettra la mise en place d'une gestion cohérente à l'échelle des havres et des espaces remarquables qui les jouxtent.

- A Hauteville, l'intervention du Conservatoire en continu entre le Havre de la Sienne et le Havre de la Vanlée pourrait constituer une solution intéressante pour la protection de cette côte. Elle permettrait d'appréhender la problématique hydraulique liée à la gestion du ruisseau du Passevin (cours d'eau parallèle à la côte entre Regnéville-sur-Mer et Lingreville), celle-ci elle-même liée à la problématique de submersion et donc de gestion du et des activités présentes (ovins de prés salés). Enfin, un complément d'intervention serait intéressant au sud du Havre de la Vanlée pour rejoindre le site des Dunes de Bréville.

- Dans les Landes de Lessay : Il s'agit d'un secteur situé entre la RD2 et la RD 650 (communes de Créances, de Lessay et de la Feuillie). Il fait l'objet d'un suivi au titre de Natura 2000 par le CPIE du Cotentin. Il ne présente pas de réelle menace de dégradation. Le Conservatoire n'y envisage pas d'intervention.

- Le Conservatoire du littoral est déjà présent sur l'ensemble des havres de la côte ouest ou sur les secteurs dunaires qui les jouxtent. La question se pose néanmoins d'une intervention plus poussée sur le domaine public maritime, vers le fond des havres en voie de comblement et sur les abords de certains d'entre eux, ce qui permettrait aussi d'anticiper certaines évolutions liées aux changements climatiques.

- Dans le Havre de Barneville-Carteret, une intervention du Conservatoire pourrait être envisagée sur les polders de premier rang, pour accompagner la recomposition fonctionnelle des écosystèmes de l'interface terre-mer.



Manche
10
1 030 ha
790 ha
3 480 ha
36 450 ha
2 790 ha
2 020 ha
3 050 ha
360 ha

